

Projet porté par



HABITANT DU PAYS DE REDON,

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN RENDEZ-VOUS AVEC UN DENTISTE ?



1

Inscrivez vous sur
la liste d'attente

2

Une secrétaire *
médicale vous rappelle
pour vous donner rdv !

3

Vous vous présentez
dans le Médicobus
pour votre soin

Le formulaire d'inscription est
disponible en scannant ce QR
Code ou sur le site de la CPTS :

<https://cptspaysderedon.fr>

- Menu "patients"
- Onglet "recherche de
dentiste"

* En fonction des disponibilités,
de votre lieu d'habitation et
de la tournée du Médicobus

Le Médicobus
Santé Mobile en Pays de Redon



Nos partenaires

Projet soutenu par



Campagne 2026 de déclaration des revenus 2025

Le calendrier 2026

La date limite pour la télédéclaration est fixée au jeudi 4 juin 2026 à 23h59 pour le Morbihan. La date limite de dépôt de la déclaration papier est, quant à elle, fixée au mardi 19 mai 2026.

Les déclarations papier sont remises à la poste entre le 27 mars et le 17 avril 2026. Les usagers auront tous reçu leur déclaration au plus tard le 24 avril 2026.

Déclaration de revenus : les bons réflexes

- **Sans déclaration, pas d'avis d'imposition** : même si vous n'êtes pas imposable, la déclaration de revenus est obligatoire. Elle permet notamment d'obtenir un avis de non imposition souvent nécessaire pour vos démarches administratives.
- **Vérifiez toujours vos informations** : déclaration préremplie ou automatique, prenez le temps de contrôler les éléments renseignés par l'administration et de les corriger si besoin.
- **Protégez vos données personnelles** : votre numéro fiscal et votre mot de passe sont strictement personnels : ne les communiquez jamais.
- **Restez vigilants face à la fraude** : en cas de changement pensez à vérifier et mettre à jour vos coordonnées (adresses postale et mail, téléphone) pour recevoir vos informations et codes sécurisés d'accès aux services en ligne.
- **Privilégiez la déclaration en ligne** : Outre la réduction de l'empreinte écologique, la déclaration en ligne offre de nombreux avantages :
 - le montant de l'impôt dû (ou de la restitution) est immédiatement transmis ;
 - un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) permettant de justifier ses revenus, est automatiquement mis à disposition ;
 - de très nombreuses informations peuvent être mises à jour : coordonnées bancaires, postales, téléphoniques et mail, situations de famille, options du prélèvement à la source, gestion des biens immobiliers...
 - un accès direct à l'espace personnel permet le lien avec les autres services en ligne : messagerie sécurisée, prise de RDV, correction de déclaration, copie d'avis...
 - la sécurité est renforcée via l'envoi de codes de confirmation ;
 - un lien immédiat avec la déclaration d'occupation (GMBI).



Promenades en forêt : à compter du 15 avril, vous êtes obligé de tenir votre chien en laisse

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces interdictions ont pour but de prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et de favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant dans les situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres

Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.

Isabelle BOUR vous propose de venir découvrir ses réalisations de personnages, napperons, nappes en crochet le 26 mai de 9 h à 12 h et de 14h30 à 18h en mairie

EXPOSITION

DAN AR DOAZ

POINTILLISME SUR ARDOISE

DU 12 MAI AU 25 JUIN 2026

MARDI-MERCREDI

9H00 À 12H30

14H30 À 18H00

JEUDI

9H00 À 12H30

VENDREDI

9H00 À 12H30

14H30 À 17H00

SAMEDI

9H00 À 12H00

DANS LE HALL DE
LA MAIRIE DE SAINT-VINCENT SUR OUST





Pierrick LE BOTERFF
Maire
Le Pâtis

LE CONSEIL MUNICIPAL Mandature 2026-2032



Valérie RICHARD
1^{ère} adjointe
Finance-Assurances
Kerlande



Nicolas SIMON
2^{ème} adjoint
Voirie-Infrastructures
Le Bourg



Thérèse CLEMENT
3^{ème} adjointe
Santé-Social
Le Bourg



Denis JANNOT
4^{ème} adjoint
Urbanisme-Communication
La Cavallonnère



Mathilde MAINGUET
5^{ème} adjointe
Sport-culture-jeunesse
Bréchan



Mathilde DUMONTET
Conseillère déléguée
Transport-restaurant scolaire
La Ville Bogée

Les conseillères municipales & conseillers municipaux



Jérémy RYO
Les Métairies



Aiesha GREENFIELD
La Gras



Mickaël RIO
Le Bourg



Delphine OLLIVIER
Le Bourg



Vincent HALLIER
La Vigne



Camille ROUXEL
Les Bruyères



Loïck JEANNENOT
Le Cormier



Manon PELOTE
Boro



Kévin DEDIEU
Guillers



Aurélien RIDE
Kerlande



Emilie TEXIER
Le Bourg



Nicolas ROUSSEL
Le Bourg

Les commissions

FINANCE-ASSURANCES

Valérie RICHARD
Nicolas SIMON
Mathilde DUMONTET
Delphine OLLIVIER

SANTÉ-SOCIAL

Thérèse CLEMENT
Kévin DEDIEU
Delphine OLLIVIER
Loïck JEANNENOT
Emilie TEXIER
Aurélien RIDE
Aiesha GREENFIELD
Manon PELOTE

SPORTS-CULTURE-JEUNESSE

Mathilde MAINGUET
Kévin DEDIEU
Camille ROUXEL
Jérémy RYO
Thérèse CLEMENT
Mickaël RIO

ESPACES VERTS

Nicolas SIMON
Mathilde MAINGUET
Loïck JEANNENOT
Mathilde DUMONTET
Aurélien RIDE

TRANSPORT-RESTAURANT SCOLAIRE

Mathilde DUMONTET
Mathilde MAINGUET
Delphine OLLIVIER

URBANISME

Denis JANNOT
Nicolas ROUSSEL
Loïck JEANNENOT
Emilie TEXIER
Vincent HALLIER
Mickaël RIO
Aiesha GREENFIELD

CCAS (partie élus)

Pierrick LE BOTERFF
Thérèse CLEMENT
Kévin DEDIEU
Delphine OLLIVIER
Loïck JEANNENOT
Emilie TEXIER
Aurélien RIDE
Aiesha GREENFIELD
Manon PELOTE

VOIRIE-SECURITE

Nicolas SIMON
Denis JANNOT
Vincent HALLIER
Mickaël RIO
Aurélien RIDE

COMMUNICATION

Denis JANNOT
Aiesha GREENFIELD
Jérémy RYO
Manon PELOTE
Aurélien RIDE

BATIMENTS

Nicolas SIMON
Valérie RICHARD
Nicolas ROUSSEL

APPELS D'OFFRES

Pierrick LE BOTERFF
Nicolas SIMON
Vincent HALLIER
Loïck JEANNENOT (supp.)
Mathilde MAINGUET (supp.)
Kévin DEDIEU (supp.)

Contrôle liste électorale :
Morbihan Energies :
Députée CNAS :
Eau du Morbihan :
SMAGSNBVO :
Piégeage ragondins :

REPRESENTATIONS DIVERSES

Valérie RICHARD
Mathilde DUMONTET – Nicolas ROUSSEL
Thérèse CLEMENT
Pierrick LE BOTERFF – Denis JANNOT
Pierrick LE BOTERFF – Aurélien RIDE - Denis JANNOT (supp.)
Mickaël RIO

PUBLICATION MAIRIE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Tél : 02 99 91 24 34 Mail : mairie.st.vincent.sur.oust@wanadoo.fr

Retrouvez vos informations sur <https://saint-vincent-sur-oust.fr>, sur le panneau lumineux et les réseaux

